

N° 4655¹⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

portant introduction d'une liste positive des médicaments pris en charge
par l'assurance maladie et modifiant le Code des assurances sociales

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT

(30.4.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 22 avril 2002 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant introduction d'une liste positive des médicaments pris en charge
par l'assurance maladie et modifiant le Code des assurances sociales**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 avril 2002 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 8 novembre 2001;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 30 avril 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

